

Dans le cadre de mes attributions relatives au budget et aux finances, j'ai participé à plusieurs conférences interministérielles qui se sont réunies à 5 reprises :

- **Du 3 au 6 mars 2023** : une CIM (sous forme de procédure écrite) a eu lieu. L'ordre du jour était la discussion de l'avis 2022-01 de la Commission de la comptabilité publique (CCP) « Evaluation des bâtiments et des terrains à reprendre en SC 22 ».

La notification était : « la Conférence interministérielle des Finances et du Budget approuve l'avis 2022-01 conformément à l'article 16/5 de la loi de 16 mai 2003 concernant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes. »

- **12 juin 2023** : Le seul point à l'ordre du jour concernait la modification des articles 45 et 135 du Code des droits de succession

- **12 février 2024** : Les deux points retenus à l'ordre du jour concernaient :

- DIGILEX-BIS : Avant-projet de loi visant à digitaliser les relations entre le Service public fédéral Finances, les citoyens, les entreprises, les personnes morales et certains tiers et abrogeant la loi du 26 janvier 2021 sur la dématérialisation des relations entre le Service public fédéral Finances, les citoyens, personnes morales et certains tiers, et modifiant différents codes fiscaux et lois fiscales ;
- 2. Droits de succession - déclarations de succession - concertation prévue à l'article 5, § 3, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des Communautés et des Régions :
 - modification de l'article 45, alinéa 3, du Code des droits de succession : la possibilité pour le Roi de déterminer le délai de conservation des déclarations ;
 - un projet d'arrêté royal relatif entre autres aux formulaires de déclaration de succession et des documents connexes.
- **24 avril 2023** : l'ordre du jour comportait deux points. Le premier traitait du programme de stabilité 2023-2026. Le second point a été introduit par la Région Wallonne et concernait l'impact des décisions fédérales sur les finances locales

Les notifications étaient :

Point 1 : Programme de stabilité 2023-2026

1. La CIM prend acte de l'avis du Conseil supérieur des finances en préparation du programme de stabilité.
2. Le programme de stabilité sera élaboré en ajoutant à la trajectoire propre de l'Entité I, les trajectoires propres des gouvernements de l'Entité II, ce qui pourrait ramener le déficit nominal de l'ensemble des pouvoirs publiques en dessous de 3 % du PIB en 2026.

Ensemble des pouvoirs publics		2023	2024	2025	2026
Solde nominal		-5,1%	-4,2%	-3,3%	-2,9%
Solde structurel		-4,6%	-3,8%	-3,0%	-2,7%

3. Le programme de stabilité sera soumis au Comité de Concertation pour prise d'acte.

Point 2: note du gouvernement Wallon concernant l'impact des décisions fédérales sur les finances locales
La CIM prend acte de la note.

Ce point a été porté par mes soins à l'ordre du jour. La proposition de décision proposée par la Wallonie était, comme vous pouvez le lire ci-dessous, significativement différente :

- Prend acte du contenu de la présente note ;
 - Fait sienne la proposition de voir se réaliser, en base annuelle, dès l'exercice 2023, par la Cour des comptes, un rapport d'évaluation du transfert des charges de l'entité I sur l'entité II et notamment sur les pouvoirs locaux et de le transmettre à l'ICN pour la bonne suite utile ;
 - Décide concernant le point 2.1.2, la mise place d'un GT relevant de la CIM Finances et Budget et composé des cabinets de Ministres membres de la CIM et des Ministres en charge des Pouvoirs locaux, chargé de formuler des propositions ad hoc en matière de protocole de collaboration, aux fins d'optimiser le processus ;
 - Décide concernant le point 2.1.3. et le point 2.1.4., de la mise place d'un GT relevant la CIM Finances et Budget et composé des cabinets de Ministres membres de la CIM et des Ministres en charge des Affaires intérieures et des Ministres en charge des Pouvoirs locaux, chargé de mener des réflexions quant à l'amélioration du financement des zones de secours / zones de Police.
- **25 mars 2024** : Le point à l'ordre du jour concernait l'Implémentation de l'Economic Governance Review (EGR) en année électorale avec gouvernements démissionnaires – Plan d'approche en vue d'assurer la continuité

La notification de la CIM est la suivante:

La CIM marque son accord :

- 1) pour présenter une version abrégée du programme de stabilité 2024-2027 en vue du changement du cadre de gouvernance économique au niveau européen et des élections de juin de cette année. La proposition du CSF sera ici reprise en indiquant qu'il s'agit d'une trajectoire purement indicative (vu les élections en juin de cette année).
- 2) pour demander au CSF, dès que son avis relatif à une répartition de l'effort entre les différentes entités gouvernementales sur base du benchmark de dépenses est disponible, et au plus tard dans la deuxième quinzaine de juillet 2024, d'expliquer cet avis au GTI interfédéral.
- 3) pour établir un groupe de travail interfédéral composé des administrations et/ou services des différents gouvernements et sous la coordination du SPF BOSA, en vue de préparer les

adaptations du cadre réglementaire en fonction des nouvelles réglementations européennes. Le groupe de travail interfédéral rendra compte sur l'état d'avancement des travaux à la CIFB. Ce groupe de travail administratif sera également un forum où des informations pertinentes pourront être échangées dans le cadre de l'élaboration d'un plan budgétaire-structurel national à moyen terme et où les préparatifs en vue de l'élaboration d'un tel plan pourront également avoir lieu.

- 4) pour se concerter au sein de la CIFB dans une période d'affaires courantes si de nouveaux éléments s'imposent dans le cadre européen.
- 5) que tous les gouvernements reçoivent un feed-back immédiat (y compris les documents et informations nécessaires) dans le cadre du dialogue technique avec la Commission européenne. Ce feedback sera coordonné par le SPF BOSA, avec le soutien du Bureau fédéral du Plan.